

Motion du 15 janvier 2008 de Mme Nathalie Fontanet, MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Alexis Barbey: «Artamis, plus jamais ça!»

(refusée par le Conseil municipal lors
de la séance du 17 mars 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le projet définitif d'assainissement du géologue cantonal, qui est à bout touchant;
- que les travaux de dépollution s'étendront sur l'ensemble du site;
- l'appellation «autogéré» du site qui n'en porte que le nom;
- le nombre de personnes qui occupent les lieux sans même qu'une convention n'ait été signée;
- les activités nocturnes incroyablement bruyantes qui se déroulent sur le site sans aucune considération pour le voisinage;
- les nuisances insupportables en termes de bruit, de saleté et d'insécurité subies par l'ensemble du voisinage;
- le fait que certains artisans ont même préféré quitter le site tant le vandalisme et la désorganisation y régnaient;
- les nombreuses pétitions déposées par le voisinage;
- l'intérêt peu marqué des autorités municipales pour rétablir l'ordre sur le site,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- cesser de favoriser ceux qui ne respectent pas la loi au mépris des droits les plus élémentaires des habitants;
- prendre toutes mesures utiles pour que jamais plus une telle zone de non-droit ne puisse se développer sur le territoire de la Ville de Genève;
- créer des logements sur le site d'Artamis dans le respect de l'accord sur le logement.